



P.P. CH-3003 Bern, ESTV, DS

Aux administrations fiscales cantonales et aux associations économiques intéressées à la conclusion de conventions de double imposition

Votre référence:
Votre communication du
Notre référence: OBD

Berne, 9 juin 2009

Rapport sur la conclusion d'un protocole modifiant la Convention de double imposition entre la Confédération suisse et le Royaume du Danemark en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport sur la conclusion d'un protocole modifiant la Convention de double imposition entre la Confédération suisse et le Royaume du Danemark en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

Le délai de réponse est fixé au 30 juin **2009**. C'est pourquoi nous vous prions de nous envoyer, d'ici à cette date, **une version électronique** de votre prise de position à l'adresse électronique suivante : Monsieur Pascal Duss, pascal.duss@estv.admin.ch . Si vous désirez des informations supplémentaires, veuillez vous adresser à M. Pascal Duss (031 322 71 57).

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Urs Ursprung
Directeur

Annexe mentionnée

Administration fédérale des contributions AFC
Urs Ursprung
Eigerstrasse 65
3003 Berne
Tél. +41 31 322 71 01, Fax +41 31 322 73 49
www.estv.admin.ch